

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix – Travail – Patrie

REGION DU NORD

DEPARTEMENT DU MAYO LOUTI

PREFECTURE DE GUIDER

SECRETARIAT PARTICULIER



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace – Work – Fatherland

NORTH REGION

MAYO LOUTI DIVISION

DIVISIONAL OFFICE GUIDER

PRIVATE SECRETARIAT

DECISION PREFECTORALE N° 130 /DP/RN/D42/CDPM/2025

Portant publication des résultats de L'Appel d'Offres National Ouvert N° 001/AONO/RN/D42/CDPM-ML/2025 du 29/01/2025 Pour les travaux de construction des dix (10) forages équipés des PMH dans les localités de Boulouchi, Makirvia, Kelali, Mabourda, Bosoum 1, Bosoum 2; Fatarrou, Diwa, Donka et Doyarde dans l'Arrondissement de Mayo-Oulo, Département du Mayo-Louti, région du Nord.

LE PREFET DU DEPARTEMENT DU MAYO LOUTI, *Maître d'Ouvrage Délégué*

Vu la constitution ;

Vu la Loi N°2023/019 du 19 Décembre 2023 portant Loi des finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2024 ;

Vu le Décret n°2008/376 du 12 Novembre 2008 portant organisation Administrative de la République du Cameroun ;

Vu le Décret n°2008/377 du 12 Novembre 2008 fixant les attributions des Chefs de Circonscriptions Administratives et portant organisation et fonctionnement de leurs services ;

Vu le Décret n°2022/302 du 14 juillet 2022 portant nomination de Monsieur Gilles Christian Sadi aux fonctions de Préfet du Département du MAYO LOUTI ;

Vu le Décret n°2018/366 du 20 Juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;

Vu la circulaire N°00013995/C/MINFI du 31/12/2024, portant Instructions relatives à l'Exécution des Lois de Finances, au Suivi et au Contrôle de l'Exécution du Budget de l'État et des Autres Entités Publiques pour l'exercice 2025;

Vu le Dossier d'Appel d'Offres National Ouvert N° 001/AONO/RN/D42/CDPM-ML/2025 du 29/01/2025 Pour les travaux de construction des dix (10) forages équipés des PMH dans les localités de Boulouchi, Makirvia, Kelali, Mabourda, Bosoum 1, Bosoum 2; Fatarrou, Diwa, Donka et Doyarde dans l'Arrondissement de Mayo-Oulo, Département du Mayo-Louti, région du Nord;

Vu les offres du seul soumissionnaire ;

Vu le procès-verbal de la session et la lettre de proposition d'attribution de la Commission Départementale de Passation des Marchés publics du MAYO LOUTI, dressés le 10 Mars 2025.

DECIDE :

Article 1 : L'Entreprise ci-après est retenue pour l'exécution des prestations relatives à l'équipement de la Résidence du Sous-Préfet de l'Arrondissement de GUIDER, Département du MAYO LOUTI, Région du NORD :

Entreprise	Montant HTVA F CFA	Montant TTC F CFA	Délai d'exécution
ETS SALIOU TEL: 699 79 22 52/ 671 38 56 79	71 220 950	84 930 983	quatre (04) mois.

Article 2 : Le soumissionnaire ci-dessus désigné, est invité à se présenter à la Préfecture de GUIDER, Secrétariat Particulier, pour l'établissement du projet de Marché.

Article 3 : La présente décision sera notifiée à l'attributaire puis enregistrée, publiée et communiquée partout où besoin sera. /-

Guider, le 10 MARS 2025

LE PREFET,

Ampliations :

- ✓ SOUS-PRÉFET/ GDER
- ✓ DDMAP/ML
- ✓ ARMP-NO/GAROUA
- ✓ CDPM/ML
- ✓ CFD/ML
- ✓ INTERESSES
- ✓ CHRONOS/ARCHIVES



Gilles Christian Tondé
Administrateur CIVIL

FO N° 1285/2025 | DW | Prefect. G. Benjennimp. No 1CA6

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix – Travail – Patrie
REGION DU NORD
DEPARTEMENT DU MAYO LOUTI
PREFECTURE DE GUIDER
SECRETARIAT PARTICULIER



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace – Work – Fatherland
NORTH REGION
MAYO LOUTI DIVISION
DIVISIONAL OFFICE GUIDER
PRIVATE SECRETARIAT

COMMUNIQUE N° 09 /C/RN/D42/CDPM/2024

Portant publication des résultats de L'Appel d'Offres National Ouvert N° 001/AONO/RN/D42/CDPM-ML/2025 du 29/01/2025 Pour les travaux de construction des dix (10) forages équipés des PMH dans les localités de Boulouchi, Makirvia, Kelali, Mabourda, Bosoum 1, Bosoum 2; Fatarrou, Diwa, Donka et Doyarde dans l'Arrondissement de Mayo-Oulo, Département du Mayo-Louti, région du Nord

LE PREFET DU DEPARTEMENT DU MAYO LOUTI, MAITRE D'OUVRAGE DELEGUE, COMMUNIQUE :

10 MARS 2025

Par Décision Préfectorale N° 130/DP/RN/D42/CDPM/2025 du _____, l'Entreprise ci-dessous mentionnée est déclarée adjudicataire du marché objet d'Appel d'Offres susvisé pour les montants et délai ci-après :

Entreprise	Montant HTVA F CFA	Montant TTC F CFA	Délai d'exécution
ETS SALIOU TEL: 699 79 22 52/ 671 38 56 79	71 220 950	84 930 983	quatre (04) mois.

Le représentant de ladite entreprise est invité à se présenter à la Préfecture de GUIDER, Secrétariat Particulier dans un délai de sept (07) jours à compter de la publication du présent communiqué, en vue de la souscription du projet de Marché. Passé ce délai, l'attribution sera purement et simplement annulée.

Le présent communiqué sera enregistré et publié partout où besoin sera./-

Guider, le 10 MARS 2025

LE PREFET,



[Handwritten Signature]
Administrateur CIVIL